

Cautionnement :

L'exécution du présent bail est garantie par :

CRUVEILLE MARCHEL

Jean MARCHEL & Marie-Hélène

Demeurant à : 2, route de la Combe - 38410 ST Martin d'Uriage

De nationalité : Française

En qualité de caution.

Il s'agit d'un cautionnement solidaire par lequel la caution renonce aux bénéfices de discussion et de division pour les obligations que le locataire a contractées en signant le présent bail. Son engagement est à durée déterminée et prendra fin à la date d'expiration dudit bail, ou et de son renouvellement éventuel. L'engagement de caution est annexé aux présentes.

Fait, à Villiers-sur-Marne
Le 28 septembre 2016

Le(s) locataire(s)

Signature(s)

"Bon pour accord, lu et approuvé"

Le bailleur

Madame Evelyne REVELLAT

"Bon pour accord, lu et approuvé"

Bon pour accord,
lu et approuvé

